



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le vendredi 20 mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 16 mars 2026 s'est réuni en séance extraordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. Madame Maryvonne CHALVET, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°						
03		ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE				
ÉLUS	27				CONVOCACTION	16-03-2026
PRÉSENTS MAXI	27				RÉUNION	20-03-2026
MANDANTS	00				AFFICHAGE	21-03-2026
ABSENTS	00				TRANSMISSION	25-03-2026
APTES A VOTER	27					
RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES	
RENAUT Sylvain	Maire	X				
PESLIER Michel	1er Adjoint	X				
CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X				
LE GALL Olivier	3è Adjoint	X				
LE DOUARIN France	4è Adjointe	X				
PIERRE Frédéric	5è Adjoint	X				
BELLETTRE Michel	Conseiller	X				
LECORGUILL Gilles	Conseiller	X				
FRARE Pascale	Conseillère	X				
DETREZ Nicole	Conseillère	X				
HUGUET Nathalie	Conseillère	X				
NOUET Soizic	Conseillère	X				
METAYER Christophe	Conseiller	X				
LEBOUCHER Françoise	Conseillère	X				
LE MOUNIER Valérie	Conseillère	X				
HOUZE Laurent	Conseiller	X				
TALBOURDET Gwenaëlle	Conseillère	X				
L'HOTELLIER Céline	Conseillère	X				
COCHERY Sandrine	Conseillère	X				
BRECHARD Benoît	Conseiller	X				
ANDRE Ludovic	Conseiller	X				
COLLONG Alexandre	Conseiller	X				
CONAN Alain	Conseiller	X				
GUYOMAR Muriel	Conseillère	X				
PASCO Mickaël	Conseiller	X				
GERRETSEN Marc	Conseiller	X				
LE GUEN Cédric	Conseiller	X				
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS	27	00	00		

26 MARS 2026

03 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

VU l'élection du Maire intervenue ce jour,

VU l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Considérant que Monsieur Le Maire constate le dépôt de la liste suivante :

- Erquy, Cap sur l'Avenir (Michel PESLIER, Maryvonne CHALVET, Olivier LE GALL, France LE DOUARIN, Frédéric PIERRE)

Considérant que Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des 05 adjoints,

***Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré,***

ELIT la liste des adjoints

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de votants (présents + pouvoirs) : 27

Nombre de bulletins blancs : 04

Nombre de bulletins nuls : 01

Suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

La liste a obtenu :

- liste Erquy, Cap sur l'Avenir Michel PESLIER : 22 (vingt-deux) voix

PROCLAME élus adjoints les candidats de la liste Erquy, Cap sur l'Avenir
Michel PESLIER ayant obtenu la majorité absolue

M. Michel PESLIER	est proclamé 1 ^{er} adjoint
Mme Maryvonne CHALVET	est proclamée 2 ^{ème} adjointe
M. Olivier LE GALL	est proclamé 3 ^{ème} adjoint
Mme France LE DOUARIN	est proclamée 4 ^{ème} adjointe
M. Frédéric PIERRE	est proclamé 5 ^{ème} adjoint

Erquy, le vendredi 20 mars 2026

La secrétaire de séance

Le Maire

Maryvonne CHALVET



Sylvain RENAUT

